



REUNION DE LA COMMISSION CYCLOSPORT

Vendredi 7 octobre 2011 à 20 heures à SAINT MARTIN D'ABBAT

Membres présents

Alain GARNIER – Annick BEAUDIN – Daniel LEBERT – Jean-Louis LATOUR – Michel BOIN – Georges BERNARDET – Matthieu VATAN

Membres absents excusés

Stéphane CROIX – Laurent RICARDEAU

En présence de

Denis PARMENTIER, membre du comité directeur UFOLEP chargé du suivi de la commission.

Achat maillot pour les championnats départementaux

Alain GARNIER informe la commission de la nécessité d'un achat de maillots pour les championnats départementaux et fait part d'un contact qu'il a eu avec la société BERGAMO. Le prix du maillot sera le même que la dernière fois pour une commande de 30 unités. Un modèle sera présenté à l'assemblée générale.

La commission donne son accord pour cet achat

Montée du cycloportif GASNIER Didier

Suite à la montée de ce cycloportif pour supériorité manifeste en raison de son comportement à la course de CERDON, et en réponse à son e-mail du 25 septembre, la commission confirme sa montée en 3^e catégorie.

Mutations

Quelques demandes de mutations ont été adressées à la commission.

Elles seront traitées dès que les clubs auront renouvelé leur affiliation et les cycloportifs obtenus leur nouvelle licence.

Adhésion

GUERET Benoît – était au J3 AMILLY en 3° catégorie en 2009 - pour le GUIDON CHALETTOIS – acceptée en 3° catégorie

Challenge

En réponse à une demande faite par un président de club, et conformément au règlement pour le challenge des 1° catégorie il est rappelé que lors d'une 6° victoire d'un cycloportif du loiret, celle-ci ne lui est pas attribuée. Le vainqueur est classé 2ème et obtient les points challenge de la 2ème place ; le cycloportif déclaré vainqueur prend les points challenge de la place de 1er.

Candidature pour les championnats départementaux route et CLM 2012

Aucune candidature présentée à ce jour.

Les clubs intéressés sont priés de se faire connaître au plus vite.

Circuit course de plus de 10 kms

La commission rappelle aux clubs que sur les circuits de plus de 10 kms, une voiture suiveuse doit être présente à l'arrière du peloton (cf : article C/14 page 20 du règlement national cycloportif).

Discipline

Il a été évoqué à nouveau le manque de discipline de certains cycloportifs lors des épreuves (voir les comptes rendus précédents)

Réunion générale annuelle

Elle aura lieu à la salle MADELIN 2 rue Just Roux à NEUVILLE AUX BOIS

Le samedi 12 novembre 2011 à 14 heures

Les responsables des clubs ainsi que tous les cycloportifs licenciés dans le loiret sont invités à cette réunion.

Une convocation sera envoyée aux présidents des associations.

Un bulletin de candidature à la commission sera joint à cette convocation.

Les membres actuels de la commission devront remplir ce bulletin si ils sont de nouveau candidat